



## Conseil Municipal ordinaire du 21 juin 2019

Membres en exercice : 10,

Présents : 9

Excusés : 0

Absent : 1

Le 21 juin 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par mail en date du 18 juin 2019, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BEUDOT Elisabeth, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

**Etait absente** : Mme CHABAL Fabienne.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

### Délibération 20190621-1001 – Parcelle l'Hermet - Proposition achat de monsieur André & madame Fiard

Monsieur André et madame Fiard ont adressé à la commune en date du 25 avril une proposition d'achat pour la parcelle E1797 qui jouxte leur propriété. Le prix d'achat proposé est de 1 500€ avec prise en charge des frais de bornage et de notaire.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition d'achat de monsieur André et de madame Fiard.

### Délibération 20190621-1002 – Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du soutien au déneigement des voies communales pour la campagne 2018/2019

Comme chaque année, le Conseil Départemental apporte son soutien aux communes pour le déneigement des voies communales. Une partie des frais liés au déneigement pour la saison 2018/2019 peut ainsi être, sous certaines conditions, prise en charge par le département. Notre commune apparaît éligible sous réserve de délibérer en ce sens.

### **Vote à l'unanimité pour une demande de soutien au Conseil Départemental dans le cadre du déneigement 2018/2019.**

### Délibération 20190621-1003 – Sde 07 Accord de principe pour le transfert de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides)

Le SDE 07 souhaite mettre en place une délégation de service public pour la gestion de ce service. Afin d'intégrer la commune de Gluiras dans le périmètre géographique de ce futur réseau, il est demandé aux conseillers municipaux de donner leur accord de principe sur ce transfert de compétence.

**Vote à l'unanimité pour un accord de principe donné au Sde 07 pour le transfert de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides)**

**Délibération 20190621-1004 – Proposition achat parcelle Saint-Martin de monsieur Méot**

En date du 26 mai, monsieur Méot propose l'achat de l'emprise communale au niveau des parcelles F689 & F688, à charge pour lui des frais d'actes notariés et de bornage pour 600€ (plan ci-joint).

Le conseil propose une deuxième option qui consisterait en un échange de cette emprise communale avec une partie de la parcelle F 691, ceci afin de créer une aire de stationnement pour les futurs habitants de ce hameau qu'ils soient occasionnels ou permanents, puisque 3 maisons seront réhabilitées à terme.

***Les membres du conseil municipal à l'unanimité accorde par principe l'échange de parcelles et uniquement afin de garantir un stationnement public minimum pérenne pour les habitants de ce hameau.***

**Délibération 20190621-1005 – Emprunt Aep Proposition d'emprunt de la Banque Postale pour les travaux d'extension du réseau d'eau vers Le Pral, Antériou & Plos.**

Monsieur Tauleigne rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'extension du réseau AEP, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000,00 EUR correspondant au reste à charge de la commune.

Le conseil municipal de la commune de Gluiras après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 40 000,00EUR  
Durée du contrat de prêt : 10 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2029

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 40 000,00EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/08/2019, en une fois avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,82%  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours



Echéances d'amortissement  
et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou  
partie du montant du capital restant dû, moyennant le  
paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 100,00 EUR

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

**Vote à l'unanimité pour accepter la proposition d'emprunt de la Banque Postale telle qu'exposée ci-dessus pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable.**

### Délibération 20180706-1006 – Budget principal : Décision modificative n°2

La Trésorerie de Privas continue de régulariser les budgets qu'elle a récupérés suite au transfert de la Trésorerie de Saint-Pierreville.

A ce titre elle est en train de rendre conforme à la réalité le dossier des cautions.

Suite à un point fait avec la commune de Gluiras, il s'avère qu'un certains nombres de jeux d'écritures soit nécessaire pour arriver à la réalité du terrain.

Ces écritures n'entraînent pas à proprement parler de mouvement de trésorerie mais elles doivent être budgétisées pour permettre leur réalisation.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-678 Autres charges exceptionnelles		15 €		
<b>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</b>		<b>15 €</b>		
<b>Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>630 €</b>			
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>4 685 €</b>		
R- 7588 Produits divers de gestion courante				70 €
<b>Chapitre 75 Autres produits de gestion courante</b>				<b>70 €</b>
R- 7788 Produits exceptionnels divers				4 000 €
<b>Chapitre 77 Produits exceptionnels</b>				<b>4 000 €</b>
<b>Total budget de fonctionnement</b>	<b>630 €</b>	<b>4 700 €</b>		<b>4 070 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>↓ de</b>	<b>↑ de</b>	<b>↓ de</b>	<b>↑ de</b>



	crédits	crédits	crédits	crédits
D - 165 Cautions		5 000 €		
<b>16 Emprunts &amp; dettes assimilées</b>		<b>5 000 €</b>		
R 165 Cautions				315 €
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>315 €</b>
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>4 685 €</b>
<b>Total budget d'investissement</b>		<b>5 000 €</b>		<b>5 000 €</b>
<b>Total Budgets</b>	<b>630€</b>	<b>9 700 €</b>		<b>9 070 €</b>

**Vote à l'unanimité pour une décision modificative n°2 du budget Principal.**

### Délibération 20180706-1007 – Budget Ccas : Décision modificative n°1

La Trésorerie de Privas continue de régulariser les budgets qu'elle a récupérés suite au transfert de la Trésorerie de Saint-Pierreville.

A ce titre elle est en train de rendre conforme à la réalité le dossier des cautions.

Suite à un point fait avec la commune de Gluiras, il s'avère qu'un certains nombres de jeux d'écritures soient nécessaires pour arriver à la réalité du terrain.

Ces écritures n'entraînent pas à proprement parler de mouvement de trésorerie mais elles doivent être budgétisées pour permettre leur réalisation.

Un petit réajustement au niveau des emprunts (5€) est aussi nécessaire afin de régulariser une échéance 2018 qui n'a pas été effectuée en 2018 mais qui s'est réalisée sur 2019.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
R – 7031 Concession cimetière				310 €
<b>Chapitre 70 Produits des services</b>				<b>310 €</b>
R-7713 Libéralités reçues				120 €
R- 7788 Produits exceptionnels divers				520 €
<b>Chapitre 77 Produits exceptionnels</b>				<b>640 €</b>
<b>Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>220 €</b>			
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 170 €</b>		
<b>Total budget de fonctionnement</b>	<b>220 €</b>	<b>1 170 €</b>		<b>950 €</b>
<b>Investissement</b>				
D- 1641 Emprunts & dettes assimilées		5 €		
D - 165 Cautions		1 165 €		
<b>16 Emprunts &amp; dettes assimilées</b>		<b>1 170 €</b>		
<b>021 Virement de la section de</b>				<b>1 170 €</b>



fonctionnement				
<b>Total budget d'investissement</b>		<b>1 170 €</b>		<b>1 170 €</b>
<b>Total Budgets</b>	<b>950 €</b>	<b>2 120 €</b>		<b>1 170 €</b>

**Vote à l'unanimité pour une décision modificative n°1 du budget Ccas.**

### Délibération 20190621-1008 – Demande de madame Lamure Fourniol Hameau de Cols

Madame Lamure Fourniol adresse une demande concernant l'enlèvement d'un tas de gravats déposé sur la parcelle F 1143 et de reconstruire le mur de soutènement du chemin communal à hauteur de cette parcelle du fait de son affaissement à cet endroit (voir plan joint).

**Les membres du conseil municipal décident dans un premier temps de demander des devis . Une décision sera prise au vu de ces devis quant à la date d'exécution des travaux au conseil municipal suivant.**

### Délibération 20190621-1009 – Demande de madame Gomes Appartement Ancienne Cure

Madame Gomes ancienne locataire de l'appartement gauche de La Cure, a subi des désagréments suite au retard dans l'intervention de l'entreprise Ranc pour le branchement de son poêle et lui permettre ainsi d'utiliser comme énergie de chauffage du bois plutôt que de l'électricité (tel qu'indiqué sur le bail).

Monsieur le maire pour palier au coût important pour son foyer du chauffage à l'électricité demande au conseil municipal lui faire un geste de 426 € (correspondant à un mois de loyer).

Madame Gomes étant partie au 15 juin, cela se traduirait par ne pas lui facturer le loyer de juin, et par lui faire une réduction d'un demi mois sur le loyer de mai. Cette réduction de titre viendrait en déduction de la facture d'eau du 1<sup>er</sup> semestre

**Les membres du conseil municipal décident à 5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention pour à une remise d'un loyer pour madame Gomes au titre des désagréments subis.**

### Délibération 20190621-1010 – Association Arts & Amis Demande de subvention

L'association Arts & Amis qui propose des concerts de musique classique à La Chapelle demande aux membres du conseil municipal une subvention de 400 € à titre de contribution pour les concerts 2019 (plan de financement ci-joint).

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 400€ pour l'association Arts & Amis dans le cadre des concerts de la Chapelle.

### Délibération 20190621-1011 – Collectif de propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes Demande de subvention

Le collectif des propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes (6 signatures) demande à la commune de Gluiras la possibilité à cette dernière de participer par le biais d'une subvention à l'animation qu'ils vont organiser le 8 août 2019 sur le thème « Etrange étranger ». Les éventuels profits de cette animation seront reversés au Ccas.



Les membres du conseil municipal décident à une abstention et 8 voix pour à l'attribution d'une subvention de 400€ pour l'organisation de l'animation du 8 août organisée par le collectif de propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes.

### Délibération 20190621-1012 – Demande de l'association culturelle Eglise protestante unie Serre La Palle

La présidente de l'Association Culturelle Protestante de la Palle nous informe de la restructuration organisationnelle de l'Eglise protestante sur notre secteur. Ceci pour une simplification administrative. Les associations du secteur seront regroupées en une seule.

De fait, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le transfert de jouissance des biens de la commune actuellement accordée à l'association du Serre de la Palle au profit de l'association Culturelle Eglise Protestante unie en Eyrieux Boutières.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité le transfert de jouissance des biens de la commune de l'association du Serre de la Palle au profit de l'association culturelle Eglise Protestante unie en Eyrieux Boutières.

#### Informations communales :

**Travaux communaux :** travaux d'adduction d'eau Le Pral Antériou & Plos. Les travaux sont au niveau du hameau d'Antériou.

**Réhabilitation d'une maison de village la maison Mercier :** Soulier Duny le plaquiste peintre est en retard de 15 jours sur le programme ce qui va décaler le travail du carreleur (qui prend ses congés).

**Les sanitaires de l'Hermet :** ils sont pratiquement finis il manque la dernière couche de peinture. Monsieur le maire a invité pour l'inauguration qui aura lieu le **29 juin (plus très sûre)** deux associations de camping-car afin d'en faire la promotion.

**Urbanisme :** PC madame Roux validé, les travaux ont débuté pour la restauration d'une petite maison au hameau de Tisonèche.

Le Pibou aura lieu le 29 juin.

Réunion publique avant le début de la campagne électorale pour les municipales se tiendra d'ici à fin juillet pour connaître les demandes des administrés de la commune.

Fin du conseil municipal à 21h40.

Prochain conseil municipal en septembre

